

Granby, le 19 mars 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : INFORMATIONS_COVID-19
(Sixième message)**

Mesdames,
Messieurs,

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Arrêté de la ministre McCann;
2. Les demandes à faire avant le 1^{er} avril 2020;
3. Suspension des négociations nationales;
4. Message aux enseignants ayant fait un signalement à la DPJ;
5. Grief durant la période de fermeture des écoles;
6. Message du Greffe de l'éducation (arbitrage).

1- Arrêté de la ministre McCann

Hier, le 18 mars 2020, vous avez reçu un courriel de M. Racine, directeur général de la CSVDC, au sujet de l'arrêté de la ministre McCann. Beaucoup de confusion entoure le texte de cet arrêté. Toutefois, voici des informations pertinentes pour les enseignants :

- a) L'arrêté, daté du 15 mars 2020, est valide jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement;
- b) Comme le confirme M. Racine dans sa lettre, « [p]our le moment, cet arrêté concerne principalement les employés requis pour assurer le fonctionnement des services de garde scolaires » et « [p]our l'instant, ces modifications ne s'appliquent toutefois pas aux enseignants qui ne travaillent pas jusqu'au 27 mars inclusivement ».
- c) La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est en communication avec le sous-ministre de l'éducation, M. Blackburn, et celui-ci a reconnu que certains passages de l'arrêté pouvaient porter à confusion. De ce fait, j'ai appris que le ministère pourrait envoyer une directive aux administrateurs du réseau afin de préciser les buts de l'arrêté;
- d) Les informations obtenues de la FAE me laissent croire que, si la fermeture des écoles perdure et qu'il devenait nécessaire de faire appel aux enseignants, cela se ferait sur une base libre et volontaire, dans un premier temps.

Évidemment, nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation. Nous vous invitons également à écouter la capsule vidéo de Sylvain Mallette, président de la FAE, disponible sur la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/lafae.qc.ca/videos/613263942584842/>).

2- Les demandes à faire avant le 1^{er} avril 2020

La CSVDC me confirme que la date du 1^{er} avril est **maintenue**. Nous sommes conscients que certains d'entre vous auront des questions par rapport à ces demandes. Évidemment, nous ferons notre possible pour vous répondre. **Toutefois, considérant les circonstances exceptionnelles, avant de nous questionner, nous vous demandons de consulter notre édition de l'Éclair (28 février 2020) qui traite de ce sujet (<http://sehy.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/28-fevrier-2020.pdf>).**

Si vous avez des questions d'ordre général, nous vous demandons d'envoyer votre question, **par courriel**, à votre direction d'école, en ajoutant en copie conforme :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du secondaire;**
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) **pour les enseignants de la FP et de la FGA;**
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du préscolaire et du primaire.**

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

3- Suspension des négociations nationales

Comme cela a été annoncé, la FAE a accepté de suspendre les rencontres de négociation nationale jusqu'au 5 avril 2020.

4- Message aux enseignants ayant fait un signalement à la DPJ

Le 18 mars 2020, j'ai eu un appel de M^{me} Linda Bonneau, directrice des services éducatifs de la CSVDC, afin de m'informer que des enseignants, qui ont fait un signalement à la DPJ, vont recevoir un appel de leur direction d'école. Il serait possible que ces enseignants aient à parler à un intervenant de la DPJ au sujet du signalement qu'ils ont fait. Madame Bonneau m'a garanti que les enseignants concernés pourraient prendre rendez-vous avec l'intervenant afin que cette discussion ait lieu à un moment propice. Madame Bonneau a évoqué la possibilité que la CSVDC fournisse les coordonnées des enseignants afin que la DPJ les rejoigne directement, ce à quoi j'ai répondu que le SEHY y était opposé. Les enseignants concernés seront joints par leur direction d'école.

5- Grief durant la période de fermeture des écoles

Normalement, il est prévu que **le SEHY dispose de 90 jours afin de contester une problématique par grief**. J'ai offert à la CSVDC de nous entendre afin de suspendre ce délai, mais je n'ai pas eu de réponse. **Alors, jusqu'à nouvel ordre, le délai de 90 jours**

tient toujours. Si vous croyez que vos droits ont été lésés, je vous invite à nous interpeller rapidement. **N'attendez pas à la dernière minute;** comme nous le vivons, nous ne savons jamais quelle urgence peut survenir. Comme toujours, **les traces écrites sont importantes pour nous permettre de défendre vos droits.**

6- Message du Greffe de l'éducation (arbitrage)

Nous avons reçu un courriel de M^e André G. Lavoie, arbitre en chef du Greffe de l'éducation, nous indiquant « la décision de suspendre les audiences jusqu'au 30 avril 2020 prochain, seules les audiences jugées urgentes par les parties, et dont avis sera transmis à l'arbitre par celles-ci, seront entendues, dans le respect des consignes de santé et de sécurité actuellement en vigueur. Quant aux autres, elles seront remises à une date à être déterminée entre les procureurs et l'arbitre ». De ce fait, les audiences prévues d'ici le 30 avril 2020, notamment pour le grief sur le gel d'avancement d'échelon, sont reportées.

En conclusion

Nous avons ajouté un onglet « COVID-19 » au site Internet du SEHY (<http://sehy.qc.ca/covid-19/>). Vous y trouverez des informations pertinentes ainsi que les communications du SEHY et de la FAE. **Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos collègues.** Évidemment, l'onglet sera mis à jour lorsque nous recevrons de nouvelles informations. Nous vous invitons également à suivre la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/Syndicat-de-lenseignement-de-la-Haute-Yamaska-SEHY-393640327639582/>) et à la partager avec vos collègues.

Pour les membres du SEHY qui ne reçoivent pas les courriels d'information, vérifiez toutes vos adresses de courriel ainsi que les boîtes de courriels indésirables. Si vous constatez que vous ne recevez pas nos courriels d'information, vous devez en aviser M^{me} Marie-Ève Picard (marieevepicard@sehy.qc.ca) **par courriel**. Les communications du SEHY sont disponibles sur notre site Internet sous l'onglet « COVID-19 ».

La CSVDC m'a informée que je serai invitée à une rencontre lorsque la situation (mise sur pied de services de garde) sera stabilisée. Nous continuerons à vous informer lorsque nous avons de nouvelles informations.

La présidente,



Sophie Veilleux

SV/mep